

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA DROME

**EXRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'ALLEX**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	13

Date de la convocation
11 septembre 2018

Date d'affichage
24 septembre 2018

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
16	0	0

Séance du 17 septembre 2018

Le lundi 17 septembre 2018 à 20h30, le Conseil municipal de la commune d'Allex, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Christian SIRON, Catherine BESSON, Rodrigue ROUBY, Bernard VINCENT, Denis CORNILLON, Christel DUBOIS, Chantal ANDRIES, Sylvie VACHON, Fanny MOREL, Monique SEGUIN-MANCHON.

Etaient excusé(e)s : Louis QUAIRE (procuration donnée à Catherine BESSON), Marie-Cécile SEGUIN (procuration donnée à Denis CORNILLON), Maryvonne CORNU-CHARRIER (procuration donnée à Monique SEGUIN-MANCHON).

Etaient absents : Didier CHALAS, Marlène DE FROIDCOURT, Christophe BURLING.

Secrétaire de séance : Denis CORNILLON

PERSONNEL COMMUNAL

Modification d'un poste d'adjoint technique

Les conditions de la mise à disposition de Mme Nathalie PEMEANT adjoint technique communal, au Centre de Loisirs Sans Hébergement « les P'tits Loups » ayant été redéfinies (mise à disposition réduite à 3,5/35^{ème} et consentie à titre de gratuit), il convient de modifier le poste qu'elle occupe. La durée hebdomadaire annualisée de travail actuellement fixée à 32/35^{ème} est ainsi abaissée à 29/35^{ème}

Une « transformation » de poste s'assimile à une suppression d'emploi suivie d'une création, sauf si la variation à la hausse ou à la baisse de la quotité de travail est inférieure à 10 % et qu'elle n'entraîne pas la perte d'affiliation à la caisse nationale de retraites CNRACL (seuil fixé à 28h hebdomadaires). Dans ce cas, le Comité technique paritaire n'a pas à être saisi préalablement, et la nouvelle quotité hebdomadaire de travail s'impose à l'agent concerné.

Le Conseil municipal, après exposé du Maire,

DECIDE à compter de ce jour :

- de TRANSFORMER un poste d'ADJOINT TECHNIQUE à temps non complet 32/35^{ème} en poste d'ADJOINT TECHNIQUE à temps non complet 29/35^{ème}

CHARGE le Maire de prendre l'arrêté subséquent.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Le Maire d'Allex,
Gérard CROZIER

